Ensuite, comme vous le savez, le virus COVID 19 a fortement bouleversé l'année 2020 et continuera à avoir des incidences au moins en 2021. Ces mois de crise inédits et la profonde remise en question des habitudes et des comportements ont un retentissement économique sans précédent qui semble s'inscrire durablement.

Pour encourager le retour à la mobilité, SNCF Voyageurs a mis en œuvre de nombreuses offres promotionnelles commerciales depuis le mois de mai dernier.

Ainsi, à l'issue du premier confinement et concernant les Forfaits annuels et mensuels, nous avons rendu gratuits les mois d'avril et de mai et avons offert une réduction de 50% sur le mois de juin. Ensuite, lors du deuxième confinement, où le plan de transport a été nettement supérieur au 1er confinement, nous avons également offert à nos abonnés une réduction de 50% sur le mois de novembre.

Ces gestes commerciaux ont été appliqués à tous les abonnements (MFA, abonnement mensuel, TGV Max) et sur l'ensemble de nos dessertes à grande vitesse.

J'ajoute pour ce qui concerne les cartes commerciales, leur date de validité a été reportée jusque fin août au sortir du 1er confinement et une réduction (- 30% sur un trajet pour les cartes Avantage et - 40% pour les détenteurs d'une carte Liberté) a été accordée. Enfin, nous avons annoncé il y a deux semaines que nous reportions de 3 mois la date de validité de nos cartes commerciales.

J'espère avoir pu vous rassurer sur notre politique commerciale qui ne discrimine aucun territoire et vous prie de croire, Madame la Députée, à l'assurance de ma haute considération.

Repetition,

Christophe Fanichet

Président-directeur général de SNCF Voyageurs